Les 10 points-cl és de l a Convention des droits de l'enfant

1. Tu as le droit d'être soigné.

Si tu te blesses ou si tu tombes malade, on doit s'occuper de toi. Si ton état le nécessite, tu as le droit de voir un médecin ou d'aller à l'hôpital. Tu as aussi le droit aux médicaments et aux vaccins dont tu as besoin.

2. Tu as le droit d'être aimé et respecté.

Tu as le droit de vivre entouré de gens qui t'aiment et qui s'occupent de toi. Ce sont tes parents et ta famille, mais parfois aussi d'autres personnes, qui ont dû les remplacer. Tout le monde (même tes parents, tes frères et tes sœurs) a le devoir de respecter tes sentiments, ton intimité et ce qui t'appartient.

3. Le droit d'avoir à manger.

Tu as le droit, comme tous les enfants, de manger à ta faim et de boire de l'eau potable qui ne te rendra pas malade. Tu dois pouvoir bénéficier d'une alimentation suffisante, saine et équilibrée, qui te permettra de bien grandir.

4. Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité.

Dès ta naissance, on doit te donner un nom et un prénom pour que tu puisses ensuite être vacciné, aller à l'école, avoir un passeport, etc. Pourtant, certains parents ne savent pas que c'est obligatoire.

Ton passeport indique également ta nationalité. C'est important de la connaître pour que tu saches quel est le pays qui doit te protéger et envers lequel tu as le devoir de respecter les règles.

5. Tu as le droit d'aller à l'école.

Apprendre à lire et à écrire est un privilège. Dans de nombreux pays, les gens sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. Quand on sait lire et écrire, on peut prendre sa vie en main : on peut apprendre un métier, s'informer, comprendre la société dans laquelle on vit. En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

6. <u>Tu as le droit de rêver, de rire et de jouer.</u>

Certains adultes oublient parfois que les enfants ne sont pas des adultes. Tu as le droit de jouer, de rire et de rêver parce que tu es un enfant, parce que le jeu est indispensable à ta croissance. Ainsi tu seras, plus tard, un adulte épanoui et créatif.

7. Tu as le droit de donner ton avis.

Tu as le droit de t'exprimer en classe, dans ta famille, dans des associations, mais aussi dans les procédures judiciaires qui te concernent directement. Par exemple si tes parents divorcent ou se séparent, tu peux demander à être entendu par le juge. Tu peux aussi demander à avoir un avocat pour toi tout seul.

Les adultes, eux ont le devoir de t'écouter.

8. <u>Tu as droit à l'égalité, que tu sois fille ou garçon, handicapé ou</u> non.

Chaque enfant est unique mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles ou la couleur de ta peau, tu a le droit d'être aidé, protégé, éduqué. La Convention des droits de l'enfant s'applique à tous les enfants mineurs, c'est-à-dire en France, jusqu'à ce que tu aies dix-huit ans.

9. Tu as le droit d'être protégé de la violence.

Personne, pas même ta famille, pas même tes copains et copines, n'a le droit de te battre, de te maltraiter, d'utiliser ton corps, de te racketter ou de t'insulter. C'est écrit dans la Convention et tu peux le dire à tout le monde.

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix, à l'abri de la violence. Personne n'a le droit non plus de t'obliger à faire la guerre ou à la subir.

10. <u>Personne n'a le droit de t'exploiter.</u>

Tant que tu n'as pas dix-huit ans, personne ne peut t'obliger à travailler surtout si c'est un travail pénible et dangereux. Même si ta famille est très pauvre, tu as le droit d'aller à l'école plutôt que de travailler. Si tu es apprenti, ton patron doit respecter des règles très précises.